



Les enfants de mes amis ont cassés mon téléviseur plasma chez moi

Par **albator_77**, le **03/03/2009** à **08:39**

bonjour,

Ce lundi soir sont venus des amis chez moi et ont des enfants.

Ces derniers ont fait tombé mon téléviseur plasma (d'une valeur de 1500€).

Est ce que ce doit etre à mes amis de faire le nécessaire auprès de leur assurance afin d'etre indemnisé et si c'est le cas quel est le type de lettre qu'ils doivent faire?

cordialement

PS:moi j'ai une assurance multi risque habitation mais je ne pense pas que si c'est moi qui fait la déclaration, qu'ils m'indemniseront.

Par **rey_old**, le **03/03/2009** à **23:16**

Ce sont vos amis qui doivent faire la déclaration en expliquant simplement les circonstances avec un devis soit de réparation soit de remplacement

C'est sa garantie de responsabilité civile de son assurance habitation qui va jouer

Vs devez en informer votre assureur qui déclenchera la garantie défense recours contre la compagnie de votre ami si celle ci se montre récalcitrante

Mais vos déclarations doivent être immédiates (voir votre contrat, première partie)

salutations